

7



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Simple question

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20-GUE-077

Déposé le : 12.05.20

Scanné le : _____

Art. 113 et 114 LGC La simple question consiste en une demande écrite de renseignement sur un objet déterminé du Gouvernement, de son administration ou sur des sujets d'actualité. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. La simple question et la réponse du CE sont envoyées aux députés, mais ne sont pas portées à l'ordre du jour des séances du GC (pas de débat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : un mois.

Titre de la simple question

Pour la gratuité des tests de dépistage du Covid-19

Texte déposé

Les tests de dépistage jouent un rôle décisif dans la lutte contre la maladie Covid-19. Ces tests sont remboursés par l'assurance-maladie, mais la franchise est due par l'assuré.e. Dans une réponse à une question au Conseil national (20.5185), le Conseil fédéral a expliqué qu'il refusait d'exempter l'assuré.e de la franchise. Dans ces conditions, il paraîtrait très dommageable à l'effort sanitaire conséquent accompli par la collectivité que des personnes au niveau de vie modeste renoncent à se faire tester, en cas de symptômes, en raison du coût du test. Pour cette raison, le Conseil d'Etat ne devrait-il pas décider la gratuité des tests (la part de franchise non-couverte par l'assurance-maladie serait payée par l'Etat cantonal) ?

Commentaire(s)

Nom et prénom de l'auteur :

Buclin, Hadrien

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch